
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
5, 6 ET 7 DÉCEMBRE 2017, OTTAWA (ONTARIO)**

Résolution n° 90/2017

TITRE: Soutien au Groupe de travail sur le cannabis

OBJET: Santé

PROPOSEUR(E): Laurie Carr, Chef, Première Nation d'Hiawatha, Ont.

COPROPOSEUR(E): George E. Daniels, mandataire, Première Nation de Long Plain, Man.

DÉCISION: Adoptée par consensus

ATTENDU QUE:

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :
- i. Article 21 (1) : Les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la reconversion professionnelles, du logement, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale;
- B. Dans l'Appel à l'action n° 18, la Commission de vérité et réconciliation demande au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux gouvernements autochtones de reconnaître que la situation actuelle sur le plan de la santé des Premières Nations au Canada est le résultat direct des politiques des précédents gouvernements canadiens, y compris ce qui concerne les pensionnats, et de reconnaître et de mettre en application les droits des Premières Nations en matière de soins de santé tels qu'ils sont prévus par le droit international et le droit constitutionnel, de même que par les traités;
- C. Le gouvernement du Canada compte légaliser le cannabis, par l'intermédiaire des projets de loi C-45 et C-46, en juillet 2018;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7^e jour de décembre 2017 à Ottawa (Ontario)


PERRY BÉLLEGARDE, CHEF NATIONAL

90 – 2017
Page 1 de 2

Head Office/Siège Social

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
5, 6 ET 7 DÉCEMBRE 2017, OTTAWA (ONTARIO)**

Résolution n° 90/2017

- D. Le gouvernement du Canada a mis en œuvre le *Règlement sur la marijuana à des fins médicales* et plus récemment le *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* dans le but d'assurer aux personnes ayant des besoins médicaux un accès à des produits du cannabis contrôlés sur le plan de la qualité;
- E. En tant que nations autochtones possédant le droit à l'autodétermination, qui constitue une pierre angulaire de la Déclaration de l'ONU, les Premières Nations de l'ensemble du Canada ont besoin de temps et de moyens pour élaborer une réponse et un plan d'action concernant la légalisation du cannabis.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:

1. Soutiennent la mise sur pied du Groupe de travail de l'Assemblée des Premières Nations (Groupe de travail) sur le cannabis, comprenant des dirigeants, des techniciens et des gardiens du savoir, pour préparer une réponse et une position officielles concernant la légalisation du cannabis et la mise en œuvre de nouvelles lois.
2. Enjoignent, en tant que priorité, au Groupe de travail de débiter immédiatement ses travaux, y compris une recherche sur les recettes générées par le Canada, les provinces et les territoires.
3. Enjoignent au Groupe de travail de tenir sa première réunion au sein de la Première Nation de Rama.
4. Enjoignent au Groupe de travail de présenter un rapport mensuel aux Chefs.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7^e jour de décembre 2017 à Ottawa (Ontario)


PERRY BELLEGARDE, CHÉF NATIONAL

90 – 2017
Page 2 de 2